

REGLEMENT INTERIEUR

1. Conditions d'admission

Pour s'inscrire, le futur étudiant doit faire parvenir le bulletin d'inscription accompagné d'une photo d'identité, d'une lettre de motivation, du règlement intérieur daté et signé, d'un chèque représentant les frais d'inscription et de dossier, et du règlement intégral de la formation.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée (dossier complet). Tout dossier incomplet sera mis en instance, l'inscription ne sera validée que lorsque le dossier sera complet.

L'Ecole se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription après examen du dossier. En cas de refus, le dossier sera retourné avec les règlements non encaissés. Le refus d'inscription ne pourra donner lieu à aucune indemnité.

Dans le cas où le nombre d'inscrits à une nouvelle session de formation serait insuffisant, l'Ecole se réserve le droit d'annuler cette session. Dans ce cas, les frais d'inscription et d'enseignement versés par les stagiaires seraient intégralement remboursés. Cette annulation ne pourra donner lieu à aucune indemnité.

L'école se réserve le droit d'évaluer un étudiant venant d'une autre école afin de pouvoir l'orienter dans une session de son niveau.

2. Lieux de cours

Le lieu de formation peut être à tout moment déplacé, selon les besoins de l'organisation, dans un rayon de 50 km autour du lieu de formation initialement prévu.

3. Horaires

Les horaires sont modifiables en fonction des nécessités de l'organisation et des contraintes matérielles.

4. Programmes

Les programmes sont donnés pour l'année et détaillés par stage, sous réserve de modifications en vue de les améliorer.

5. Conditions de Paiement

Lors de l'inscription, l'étudiant doit régler l'intégralité des frais de scolarité (frais d'inscription et de dossier et frais d'enseignement) pour valider son inscription. Des facilités de paiement sont possibles et doivent impérativement être établies avant l'inscription en prenant contact avec l'Ecole. Les étudiants souhaitant régler en espèces doivent se mettre en contact avec l'Ecole au moment de l'inscription.

Aucun règlement ni négociation financière ne seront acceptés lors des stages, afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours.

Les stagiaires souhaitant ou devant redoubler une année de formation bénéficieront d'un tarif réduit de 50%.

6. Conditions d'annulation

Pour une première inscription dans l'Ecole :

- En cas d'annulation de l'inscription 3 mois avant le début des cours, l'Ecole s'engage à rembourser la totalité des frais de scolarité (frais d'inscription et de dossier et frais d'enseignement).
- En cas d'annulation 1 mois avant la date de début des cours, l'Ecole s'engage à rembourser les frais de scolarité mais pas les frais d'inscription et de dossier. Le droit d'inscription reste acquis pour l'année suivante.

- En cas d'annulation moins d'un mois avant le début des cours, aucun remboursement ne sera accordé, mais les sommes versées restent acquises pour l'année suivante.

Pour les étudiants renouvelant leur inscription, l'annulation de l'inscription ne donne droit à aucun remboursement, mais les sommes versées restent acquises pour l'année suivante.

7. Déroulement des cours

Les étudiants s'engagent à être ponctuels et à se comporter correctement pour ne pas déranger le bon déroulement des cours. L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours. Les enregistrements audio et les photos sont autorisés, sous réserve d'acceptation de l'enseignant. Les enregistrements vidéo sont interdits.

Toute forme de démarchage, distribution de tracts, publicité, vente de matériel sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école.

L'Ecole se réserve le droit d'exclure un étudiant dont le comportement serait préjudiciable au bon déroulement des cours ou qui ne respecterait pas ce règlement intérieur. Dans ce cas, les journées de formation auxquelles il ne pourrait assister lui seront remboursées. Le renvoi de l'Ecole ne peut donner droit à aucune indemnité.

8. Contrôle des connaissances

Contrôle continu : régulièrement les connaissances acquises sont testées sous formes de QCM, d'exercices et de cas cliniques.

Examens :

A l'issue de chaque année, un examen permet d'évaluer si l'étudiant a acquis le niveau nécessaire pour passer dans le cours supérieur. La moyenne exigée est de 12/20.

A l'issue de chaque cycle, un examen final sanctionne les connaissances acquises pendant le cycle. La moyenne est de 12/20. La réussite à cet examen permet l'obtention du Certificat correspondant délivré par l'Ecole. Si l'étudiant ne présente pas ou ne réussit pas l'examen, il pourra demander une attestation de nombre d'heures de formation.

L'Ecole prépare les étudiants aux examens nationaux proposés par l'UFPMTTC et la CFMTTC, en vue de l'obtention du DNMTTC (Diplôme National de Médecine traditionnelle Chinoise).

9. Propriété des cours

Les supports de cours remis aux étudiants et le logo LES ARTS DU TAO sont la propriété de l'Ecole. Toute copie, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation préalable de l'Ecole, est interdite.

10. Responsabilité

L'Ecole n'est pas responsable du vol de matériel ou d'affaires appartenant aux étudiants.

Une assurance Responsabilité Civile couvre les étudiants dans l'enceinte du lieu de formation.

Toute activité en dehors de ce cadre ne pourra en aucune façon engager la responsabilité de l'Ecole.

A, le

Signature (précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé, bon pour accord »°